

**Complément d'avis n°2020/10-07
relatif à l'accréditation de
l'École Polytechnique Universitaire de l'Université d'Angers
(EPU Angers)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2020/10-07 concernant l'École Polytechnique Universitaire de l'Université d'Angers, portant sur la recommandation générale suivante : « garantir la concordance des informations officielles diffusées, mettre à jour les données certifiées 2020 et le règlement des études pour les rendre entièrement cohérents et conformes ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École Polytechnique Universitaire de l'Université d'Angers,
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 novembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école. Elle demande un échéancier de la mise en place du plan d'action demandé, à transmettre au plus tard le 2 mai 2022.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 novembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON